

Reprise des Animations du RPE – Fonctionnement Prévention Covid-19

Le Relais Petite Enfance « les p'tits lou » remet en place les temps d'animation « halte-jeu » à destination des assistantes maternelles agréées et des jeunes enfants de 0 à 6 dans le cadre de leurs pratiques professionnelles sur le territoire :

Sansac de Marmiesse	Saint Paul des Landes	Ytrac
Mardi	Jeudi	Vendredi
10h – 11h30	10h – 11h30	10h-11h30
Salle sous la mairie	Salle Relais-Territoire	Salle d'Exposition DOJO BAS
Max. 12 personnes	Max. 15 personnes	Max. 15 personnes

Conditions d'accueil :

- La participation** aux animations se fait sur **inscription préalable obligatoire** auprès de l'animatrice du RPE. Téléphone : 06/73/54/59/40
- Avant leur venue, les adultes doivent impérativement vérifier leur température et celle des enfants accueillis. Les adultes s'engagent à ne pas amener un enfant ayant une température supérieure ou égale à 38°C sur la structure.
- Nous rappelons que les enfants restent sous l'entière responsabilité de l'adulte qui les accompagne lors des temps d'animation du RPE.
- De plus, les assistantes maternelles doivent s'assurer d'avoir l'autorisation des parents des enfants accueillis pour participer à une animation du RPE.
- Afin de réduire le nombre de passage sur la structure il est demandé aux assistantes maternelles de gérer les arrivées et les départs des enfants à leur domicile.
- En fonction des salles, un sens de circulation avec une porte pour entrer et une autre pour sortir peut être mis en place et doit être respecté
- Toute personne présentant des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, perte de goût et de l'odorat...) ne pourra pas se présenter au RPE
- En cas de COVID 19 confirmé, l'adulte informera l'animatrice si il a assisté à un temps d'animation les jours précédents.

Conditions d'Hygiène

- Les salles sont mises à la disposition du RPE par les mairies et le matériel présent sur place est nettoyé et désinfecté avant l'arrivée de l'animatrice par un agent d'entretien des mairies. Elle est aérée 10 à 15 minutes avant l'arrivée des participants.
- Les jeux et jouet mis à disposition des participants sont nettoyés/mis à l'isolement entre chaque temps d'animation.
- Pour des raisons d'hygiène les poussettes doivent rester à l'extérieur des locaux.
- Le port du masque **de catégorie 1** est obligatoire pour les adultes.
- Les chaussures sont interdites dans la salle d'animation. Adultes et enfants doivent se déchausser à leur arrivée.
- A leur arrivée **et à leur départ**, les adultes se désinfectent les mains avec la solution Hydro Alcoolique mise à leur disposition. Ils emmènent ensuite les enfants se laver les mains aux sanitaires avec de l'eau, du savon et du papier à usage unique mis à leur disposition.
- Durant la matinée d'animation, chaque adulte s'engage à respecter les gestes barrières et les mesures règlementaires et sanitaires en vigueur. (*cf. affichage dans les salles*)
- Il est demandé aux adultes de nettoyer la table à langer ou les toilettes après leur utilisation avec le « Kit » mis à leur disposition

Le RPE se réserve la possibilité de modifier les consignes si des ajustements doivent être apportés. Le protocole peut évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Fait à Ytrac le 16/02/2021
DOLY Daniel – Président du RPE